

6.—(16561) Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef, au sujet de la demande faite par M. L. G. Saint-Jean, aux fins d'être remboursé de certains argents qu'il aurait payés en trop, pour la construction d'un égout vis-à-vis les lots du cad. 641-3, subd. 40 et 41, quartier Laurier, situé sur l'avenue du Parc.

Attendu que le nom de M. Saint-Jean a été porté sur le rôle de cotisation comme étant redevable à la Cité du paiement du coût de cet égout pour une longueur de 50 pieds, alors qu'il aurait dû ne l'être que pour une longueur de 14 pieds, il est

Résolu: D'autoriser le remboursement du surplus payé par M. L. G. Saint-Jean, en rapport avec la construction de cet égout.

7.—Soumis un rapport de l'Inspecteur A. Bastien, concernant les planchers en tuile de l'annexe de l'Hôtel de Ville.

Résolu: De référer à M. l'Architecte Marchand, pour rapport.

8.—Après considération de certains rapports des chefs de département, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil:

- 1° A l'effet de voter un crédit additionnel de \$8,000 pour payer les honoraires des notaires de la Cité, pour l'exercice de 1913;
- 2° A l'effet de transmettre au Conseil un rapport de l'Assistant Trésorier de la Cité, concernant l'émission de l'emprunt de \$7,300,000 à Londres, le 19 du mois courant;
- 3° A l'effet de répondre à une question du Conseil, concernant l'enquête sur l'administration du Département des Incendies, et de l'informer qu'il n'est pas prêt à se prononcer sur la question de savoir si le chef de ce département a fait un acte d'indiscipline en se pourvoyant en justice suivant le droit commun;
- 4° A l'effet de transmettre au Conseil un rapport de l'Agent des Achats et des Ventes, concernant la vente des résidus de terrains acquis pour l'ouverture du Boulevard Saint-Laurent, de la rue Notre-Dame à la rue des Commissaires.

9.—Il est

Résolu: D'autoriser l'Ingénieur en Chef à faire faire à la journée un égout sur le Boulevard Rosemont, de la rue Desjardins à 165 pieds vers l'Est, à même le crédit de \$1,600 voté par le Conseil le 10 novembre courant.

Ajournement.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 24 novembre 1913, a.m.

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée, Président. Tous présents.

1.—Soumise une lettre de M. Stuart Williamson, ingénieur-consultant, offrant certaines suggestions concernant le problème du transport.

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef (M. McLeod) pour rapport.

2.—Soumise une lettre de l'Ingénieur en Chef de la Compagnie des Tramways de Montréal, suggérant de construire un trottoir sur le côté Est du Square Victoria.

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef.

3.—(16629) Soumis un rapport de l'Avocat en Chef de la Cité, informant le Bureau que le coût de l'installation d'un système moderne de patrouille et de signaux pour le Département de Police, doit être imputé sur les revenus, et que pour l'imputer sur le fonds d'emprunt, la charge doit être amendée.

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant d'autoriser la législation nécessaire, de façon à pouvoir imputer sur le fonds d'emprunt le coût de l'installation de ce système.

6.—(16561) Submitted a report from the Chief Engineer, anent the application from Mr. L. G. Saint-Jean for the refund of the amount overpaid by him for the construction of a sewer on Park avenue, in front of cad. lots 641-3, subd. 40 and 41, Laurier Ward.

Whereas the name of Mr. St-Jean has been entered on the assessment roll as being liable for the payment of the cost of said sewer for a length of 50 ft. while he should have been assessed only for a length of 14 ft., it was

Resolved: To authorize the refund of the amount overpaid by Mr. L. G. St-Jean, in connection with the construction of said sewer.

7.—Submitted a report from Inspector A. Bastien, concerning the tile floors in the City Hall Annex.

Referred to Mr. Marchand, Architect, for a report.

8.—After considering certain reports from heads of departments, it was

Resolved: To report to Council as follows:

- 1° To vote an additional appropriation of \$8,000 to pay the City Notaries' fees for the year 1913;
- 2° Transmitting to the Council a report from the Assistant City Treasurer, concerning the issue of the \$7,300,000 loan, at London, on the 19th instant;
- 3° Replying to a question put by a member of the Council, concerning the inquiry into the administration of the Fire Department, and informing the Council that the Board are not prepared to pronounce themselves on the question whether the Chief of the said department committed, an act of indiscipline by having recourse to the Courts, according to common law;
- 4° Transmitting to the Council a report from the Purchasing and Sales Agent, concerning the sale of the residues of the lots of land acquired for the opening of St. Lawrence Boulevard, between Notre Dame and Commissioners street.

9.—It was

Resolved: To authorize the Chief Engineer to have a sewer laid in Rosemont Boulevard, from Desjardins street to a distance of 165 ft. Eastwards, by day labor, the cost thereof to be charged against the appropriation of \$1,600 voted by the Council on the 10th November instant.

Adjourned.

L. N. SENECAI,
Secretary.

* * *

Report of meeting held on the 24th November 1913, a.m

His Worship the Mayor L. A. Lavallée, Chairman: all the members of the Board.

1.—Submitted a letter from Mr. Stuart Williamson, consulting engineer, offering certain suggestions concerning the transportation problem.

Referred to the Chief Engineer (Mr. McLeod) for a report.

2.—Submitted a letter from the Chief Engineer of the Montreal Tramways Company suggesting that a sidewalk be laid on the East side of Victoria Square.

Referred to the Chief Engineer.

3.—(16629) Submitted a report from the Chief City Attorney, informing the Board that the cost of establishing a modern patrol and signal system for the Police Department must be charged against the revenue and cannot be charged against the loan fund unless the charter be amended.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the necessary legislation be obtained so that the cost of the installation of such system may be charged against the loan fund.